



PROVINCE DE QUÉBEC
PAROISSE DE SAINT-ISIDORE

À une assemblée spéciale du Conseil de la Paroisse de Saint-Isidore, tenue le 11 octobre 2016, 21h au bureau municipal, 671 St-Régis, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément aux dispositions du code municipal sont présents M. le maire Sylvain Payant, MM les Conseillers Martin Sauvé, Jean-Charles Belleau, Dany Boyer et Jean-Denis Patenaude MME la conseillère Marie Meunier formant quorum sous la présidence du maire. MME la conseillère Linda Marleau est absente. M. Sébastien Carignan-Cervera, directeur général, assiste également à la réunion.

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal à tous les membres du Conseil municipal qui n'étaient pas présents lors de l'assemblée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au conseil.

ADOPTION SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 402-2016 / ZONAGE ET PIIA

S8333-10-2016 CONSIDÉRANT l'avis de motion donné à l'assemblée régulière du 6 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT la résolution 8313-11-2016 relative à l'adoption du premier projet du règlement ;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 11 octobre 2016 ;

Il est résolu unanimement d'adopter le second projet de règlement numéro 402-2016, modifiant le règlement de zonage et PIIA # 340-2010 afin d'agrandir la zone H-229 à même une partie de la zone H-218 et de revoir les dispositions applicables en vertu de la grille des spécifications

ATTENDU que ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

ADOPTION POLITIQUE MUNICIPALE FAMILLES ET AÎNÉS

S8334-10-2016 CONSIDÉRANT les résolutions 7580-02-2014, 7581-02-2014, 1676-04-2014 et 7838-01-2015 ;

Il est résolu unanimement d'adopter le document-cadre et le plan d'action constituant la politique municipale familles et aînés de la municipalité de Saint-Isidore.



SUBVENTION BASEBALL LES 4 CHEVALIERS TOYOTA

S8335-10-2016 CONSIDÉRANT la demande faite par les 4 Chevaliers Toyota relativement à l'organisation d'une partie de baseball d'Halloween le 29 octobre 2016 à Saint-Isidore ;

CONSIDÉRANT le désir de la municipalité d'offrir aux citoyens une activité pour l'Halloween ;

Il est résolu unanimement de commanditer l'évènement des 4 Chevaliers par l'achat d'un espace pour le mot du maire dans le cahier souvenir remis aux spectateurs pour un montant de 1 000\$.

RÉSOLUTION PROJET DE LOI N°56 : LOI SUR LA TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE LOBBYISME

S8336-10-2016 CONSIDÉRANT que le projet de loi numéro 56: Loi sur la transparence en matière de lobbyisme numéro 56 prévoit l'assujettissement des associations ou organismes à but non lucratif (OBNL) ;

CONSIDÉRANT les retombées positives des OBNL en matière de développement socioéconomique et communautaire sur le territoire de la Municipalité de Saint-Isidore ;

CONSIDÉRANT que les nouvelles obligations prévues au projet de loi numéro 56 risquent d'entraver de façon substantielle les relations entre la Ville et les OBNL oeuvrant sur son territoire et de mettre en péril l'accomplissement de leur mission;

CONSIDÉRANT que les OBNL ont signifié leur opposition au projet de loi numéro 56, notamment parce que ce dernier a pour effet d'alourdir considérablement la tâche des bénévoles, en imposant aux OBNL, par exemple:

- D'inscrire au Registre de Lobbyiste toute personne qui contacte un élu ou fait un appel à un fonctionnaire, de vive voix ou par écrit, pour diverses demandes;
- De consigner par écrit chacune des représentations ainsi faites;
- De produire trimestriellement un bilan des activités de lobbyisme;

CONSIDÉRANT que les OBNL sont soutenus et dirigés par des bénévoles et que les fonds recueillis doivent servir à la communauté et non être détournés vers une tâche administrative sans valeur ajoutée;

CONSIDÉRANT que les relations d'entraide entre les OBNL et les villes et/ou municipalités doivent demeurer flexibles et agiles;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Isidore désire signifier son opposition à l'assujettissement des OBNL à la Loi sur la transparence en matière de lobbyisme;

Il est résolu unanimement que la municipalité de Saint-Isidore s'oppose à l'assujettissement des OBNL au projet de loi numéro 56: Loi sur la transparence en matière de lobbyisme;



Levée de l'assemblée

Je, Sylvain Payant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Payant, maire

Sébastien Carignan-Cervera
Directeur général et secrétaire-trésorier